



le 05 juin 2012

Monsieur André-Claude LACOSTE
Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire

Objet : incidents génériques sur le parc nucléaire français

Monsieur le Président,

Plusieurs évènements significatifs pour la sûreté intervenus sur des réacteurs du parc nucléaire français ont retenu l'attention de l'ANCCLI et de son Comité scientifique.

Le 18 janvier 2012 à Cattenom, l'exploitant déclarait l'absence d'un orifice « casse-siphon » sur les tuyauteries des piscines de refroidissement des combustibles irradiés des réacteurs 1 et 4, absence qui n'aurait pas permis, en cas de manœuvre incorrecte sur le circuit de refroidissement, d'enrayer un éventuel siphonage de la piscine. Cet incident a été classé au niveau 2 de l'échelle de gravité des incidents et accidents nucléaires. Il a été découvert à l'occasion de l'évaluation complémentaire de sûreté post-Fukushima.

Par ailleurs, un phénomène de fissuration sous contrainte était détecté dans le métal de base d'une pénétration de fond de cuve de l'instrumentation de flux neutronique en septembre 2011 lors de la troisième visite décennale du réacteur 1 du CNPE de Gravelines.

Enfin, le site de Penly déclarait le 5 avril 2012 un événement provisoirement classé au niveau 1 de l'échelle INES : fuite au niveau du système de lubrification du moteur d'une pompe primaire, accompagnée de deux départs de feu, de la dégradation du premier joint de protection et d'une fuite d'eau (heureusement collectée normalement par le circuit prévu à cet effet), ainsi que de la fermeture intempestive de deux vannes dont une destinée à assurer la protection thermique de la pompe.

Ces trois incidents sont des incidents potentiellement génériques.

.../...

.../...


L'ANCCLI et son Comité scientifique souhaitent connaître les programmes de contrôle qui ont été définis sur l'ensemble du parc concernant ces trois incidents, ainsi que les résultats des investigations ainsi conduites.

De manière plus générale, et eu égard à leur mission d'information et de soutien des CLI, de mise en commun des informations entre différentes CLI mais aussi à leur capacité d'auto saisine sur tout sujet lié à la mission des CLI, l'ANCCLI et son Comité scientifique, souhaitent être destinataires de toutes les informations relatives aux événements potentiellement génériques susceptibles de se produire sur le parc nucléaire français, ainsi qu'aux résultats des inspections, études, préconisations et actions conduites à leur sujet tant par l'exploitant que par l'Autorité de sûreté.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous comprendrez notre demande, demande conforme aux termes de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.

Je vous remercie, à l'avance de votre précieux concours et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

LE PRESIDENT de l'ANCCLI



Jean-Claude DELALONDE

La PRESIDENTE du CS de l'ANCCLI



Suzanne GAZAL